

## Commune de Moissieu sur Dolon

# Information municipale

### **1. Conseil Municipal, élection de la 2<sup>ème</sup> adjointe**

Gilbert Carvalho, qui nous a quittés en janvier de cette année, avait été élu 2<sup>ème</sup> adjoint le 23 mai 2020. Lors de la séance du 22 avril 2022, les 13 membres présents du conseil municipal ont procédé à l'élection, à bulletin secret, de Madame Joëlle GAY au poste de 2<sup>ème</sup> adjointe, élue à l'unanimité. Les élus présents lors de cette réunion ont rendu hommage à Gilbert, et rappelé sa gentillesse, sa disponibilité et son investissement pour la commune.

Félicitations à Joëlle GAY pour la prise de ses nouvelles fonctions. Outre les suivis quotidiens qu'elle partagera avec Louise Prat et Luc Gerland, respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, Joëlle sera plus particulièrement chargée de la communication, mais aussi de proposer aux élus du conseil municipal, des études de projets qui pourraient faire l'objet d'une application sur la commune.

### **2. Médiathèque - Bibliothèque**

Vendredi 20 mai, de 14 à 18 heures, et samedi 21 mai de 9 à 12 heures, une vente braderie est prévue à la bibliothèque. Différents livres seront à la vente au prix de 1,00 € l'unité, ou 3,00 € pour 5 livres achetés. Durant cette braderie, une porte ouverte des locaux de la bibliothèque sera proposée, avec l'organisation d'ateliers pour les enfants. L'équipe de bénévoles sera heureuse de vous accueillir, et pour celles et ceux qui ne la connaissent pas encore, vous faire découvrir la variété et les richesses de notre médiathèque. Venez nombreux !

### **3. Urbanisme**

Un plan local d'urbanisme (PLU) édité en 2008 et modifié en 2012 existe, et doit être respecté pour toute construction ou modification. Il existe des règles générales, comme par exemple la hauteur des clôtures, les pentes de toitures, la couleur des tuiles, l'implantation d'une piscine ou d'un abri de jardin..., mais aussi des réglementations particulières de superficie de constructions selon les zones urbanisables. Il est important de vous renseigner avant de réaliser tout type d'aménagement, d'agrandissement ou de construction. Le plan local d'urbanisme peut être consultable sur le site de la commune. Vous pouvez également soumettre votre projet avant toute réalisation, à la mairie.

## **4. Inscriptions à l'école**

Les inscriptions à l'école communale doivent être faites en mairie. Une fiche d'inscription vous sera remise avec la liste des pièces à fournir. Tous ces documents devront ensuite être retournés rapidement en mairie avant transmission auprès de la directrice de l'établissement scolaire.

Pour les nouveaux arrivants, rappelons qu'il existe une cantine scolaire et une garderie le matin de 7 h 20 à 8 h 20, et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Le groupe scolaire dispose de 3 classes :

- ✓ Maternelle regroupant 3 niveaux : petite, moyenne et grande section
- ✓ CP – CE1
- ✓ CE2 – CM1 – CM2.

*Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :*

- ✓ *Lundi et mardi de 8 h 30 à 11 h 30*
- ✓ *Jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30*

## **5. Dépôts de végétaux**

Depuis plusieurs mois déjà, le dépôt de végétaux est ouvert uniquement **le premier samedi de chaque mois, de 8 h 30 à 11 h 30, et de 13 h 30 à 16 h 30.**

Cette plateforme, réservée uniquement aux habitants de la commune, doit être plus particulièrement utilisée pour déposer les déchets verts provenant de la taille des haies et arbustes. L'herbe provenant de la tonte des pelouses doit être prioritairement stockée dans les conteneurs individuels, ou déposée dans les déchetteries de Beaurepaire ou Montseveroux. Certains se sont interrogés sur les motifs du changement des horaires d'ouverture de ce dépôt : celui-ci ne fonctionne bien que s'il est surveillé, et jusqu'à ce jour, seuls, certains conseillers municipaux assurent régulièrement cette charge. Les périodes d'amplitude d'ouverture ne peuvent être élargies si elles ne sont pas surveillées. Une solution pourrait être trouvée si plusieurs personnes bénévoles se portaient volontaires pour assurer ponctuellement la surveillance de ce dépôt. Si vous êtes en mesure d'assurer cette tâche, merci de vous faire connaître en mairie.

## **6. Budget communal**

Vendredi 8 avril, le conseil municipal a voté à l'unanimité des conseillers présents le **Budget communal de l'année 2022.**

### **6.1. Budget de FONCTIONNEMENT**

Le montant total des recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibre à **477 899 €.**

- Postes de recettes de fonctionnement :
 

Impôts et taxes reçues .....	310 200 €
Dotations-participations .....	93 299 €
Revenus des locations .....	24 000 €
Produits et services encaissés .....	28 700 €
Produits divers et résultat reporté .....	21 700 €
  
- Postes de dépenses de fonctionnement :
 

Charges générales (eau, EDF, combustibles, voirie, matériel, bâtiments, assurances, locations diverses, taxes foncières, cantine.....	212 970 €
Charges de personnel et indemnités des élus (salaires + charges) .....	215 800 €
Subventions aux associations.....	4 250 €
Charges financières (remboursements des intérêts d'emprunts) .....	19 400 €
Dépenses imprévues .....	19 929 €
Diverses charges .....	5 550 €

## **6.2. Budget d'INVESTISSEMENT**

Le montant total des recettes et dépenses d'investissement s'équilibre à **1 073 611 €**.

- Postes de recettes d'investissement :
 

Solde 2021 non engagé et reporté .....	86 111 €
Excédent de fonctionnement capitalisé .....	255 000 €
Emprunts * .....	700 000 €
Subventions, taxe d'aménagement, récupération TVA et divers .....	32 500 €
  
- Postes de dépenses d'investissement\* :
 

Voirie .....	65 000 €
Logements communaux .....	7 000 €
Groupe scolaire .....	12 800 €
Cantine .....	20 000 €

Salle des fêtes + plateau sportif * .....	855 276 €
Bâtiment multiservices + autres immobilisations .....	32 000 €
Remboursement emprunts et dettes .....	61 535 €
Dépenses imprévues .....	20 000 €

\* L'investissement prévisionnel de la salle des fêtes et du plateau sportif est estimé à 855 276 € TTC (soit +/- 700 000 € HT). Son financement budgétaire prévisionnel sera couvert par 2 emprunts (à court terme sous forme de crédit relais, et à moyen terme) pour un cumul estimé à 700 000 €. Il faut rappeler que ce budget prévisionnel ne tient pas compte des subventions demandées au Département, à la Région et à l'Etat, pas plus que des remboursements de TVA payées sur les investissements, car ce sont des montants qui ne seront pas encaissés sur l'année 2022. De plus, l'investissement global prévu pour la salle des fêtes et le plateau sportif est inscrit en totalité sur le budget de l'année 2022, mais la dépense sera répartie sur 2022 et 2023, en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Les sommes indiquées sur les autres postes de dépenses d'investissement inscrites au budget sont prévisionnelles, et toutes ne seront probablement pas utilisées dans leur intégralité.

## **7. « Petit Moissieurois » – Complément et rectificatif**

Dans la rubrique des « Services à la personne » du nouveau Petit Moissieurois :

1. Les coordonnées de Madame Laurine THABARET sont erronées.  
Il faut lire : 740, Montée du Chêne – Tél : 06 86 81 01 94
2. Les coordonnées de Madame Amanda FONTOVA n'ont pas été mentionnées :  
125, route de L'Hôpital, Tél : 06 50 40 76 99. Agrément maternel, capacité d'accueil 3.
3. Les coordonnées de Madame Aurélie ROLIN n'ont également pas été mentionnées : 25, Chemin des Bourssières, Tél : 06 70 85 18 18. Agrément maternel, capacité d'accueil : 3

Toutes nos excuses aux personnes concernées.

## **8. Alpes Isère Tour 2022**

Dans le cadre de la course cycliste internationale, **Alpes Isère Tour 2022**, qui aura lieu du 25 au 29 mai prochain, un passage sur Moissieu, sur la Départementale 51, est prévu le **samedi 28 mai** entre **11 h 45 et 12 h 30**.

## **9. Don à l'Ukraine**

Si vous souhaitez apporter une aide financière à la population ukrainienne par l'intermédiaire des associations caritatives du secours populaire ou du secours catholique, vous pouvez utiliser les liens suivants :

<https://don.secourspopulaire.fr/ukraine/~mon-don>

[https://don.secours-catholique.org/urgence\\_ukraine](https://don.secours-catholique.org/urgence_ukraine)

## **10. Info Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**

### **10.1. EBER vous propose un nouveau site internet**

Afin de faciliter l'accès à l'ensemble de ses informations et ressources, la Communauté de Communes lance un nouveau site web : services et démarches, présentation de la Com' Com', projets et actions, actualités... autant de contenus à portée de clic ! A vos claviers ! Rendez-vous sur **www.entre-bievretrhone.fr**

### **10.2. Un projet de rénovation énergétique ? Profitez du service info énergie EBER !**

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) proposent un nouveau service d'information énergie pour les habitants qui souhaitent rénover leur logement.

Ce dispositif permet aux particuliers de bénéficier de conseils techniques indépendants et gratuits pour les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de leurs travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Pour bénéficier du service info énergie EBER :

- 1) Appelez le 04 76 14 00 10 pour exposer votre projet.
- 2) Recevez des conseils de premier niveau pour avancer sur votre projet.
- 3) Convenez d'un rendez-vous avec le technicien pour examiner les plans et devis relatifs au projet.
- 4) Recevez des conseils techniques et une assistance afin de prétendre à des aides financières.

### **10.3. Conseils architecturaux en cas de besoin**

Vous souhaitez obtenir des informations et des conseils pour votre projet ? Des permanences gratuites d'architecte sont proposées pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation afin de mieux adapter la construction à son terrain, d'optimiser son insertion sur le site, sa qualité architecturale... Les prochaines permanences de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement auront lieu, sur rendez-vous uniquement, soit au siège de la

Communauté de communes EBER à St Maurice l'Exil (rue du 19 mars 1962), soit au pôle de proximité à Beaurepaire (28 rue Français), **les vendredis 13 et 20 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet**. Pour prendre rendez-vous : 04 74 29 31 10.

#### **10.4. Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Beaurepaire :** l'aménagement de la 4<sup>e</sup> aile pour les spécialistes de santé

La Maison de Santé Pluridisciplinaire est une copropriété de 16 lots dans un bâtiment de 1730 m<sup>2</sup> pouvant accueillir plus de 20 spécialités de soins.

Le bâtiment comprend :

- ✓ une unité médicale,
- ✓ une unité paramédicale,
- ✓ un laboratoire d'analyses,
- ✓ la 4<sup>e</sup> aile réservée aux spécialistes.

Les travaux ont démarré à l'été 2021 avec pour objectif, l'aménagement de 4 cabinets de consultations dédiés aux spécialistes. 2 des 4 cabinets réalisés ont été affectés à des spécialistes déjà accueillis au sein de l'unité médicale, permettant ainsi l'accueil d'un interne en médecine générale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Pris en charge par EBER, les travaux se sont élevés à 260 000 € HT sous maîtrise d'œuvre de l'architecte Bruno Quemin.

#### **10.5. Les chantiers prévus sur l'année 2022**

D'importants projets à venir porteront sur la restructuration du cinéma l'Oron à Beaurepaire, la réalisation du cinéma le Grand Rex au Péage-de-Roussillon et la création de la future station multi-énergie.

### **11. Dates à retenir**

- ✓ 7 mai : bourse puériculture organisée par le FC Collines
- ✓ 8 mai : cérémonie habituelle devant le monument aux morts à 11 h 30
- ✓ 20 mai (de 14 à 18h) et 21 mai (de 9 à 12h) : vente braderie et porte ouverte à la Médiathèque
- ✓ 21 et 22 mai : traditionnelle vogue organisée par les conscrits
- ✓ 28 mai : passage d'Alpes Isère Tour 2022 sur la D51
- ✓ 25 juin (samedi en fin d'après-midi) : fête de la musique avec « leZ'inattendus »
- ✓ 3 juillet : repas CCAS